

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-576

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	100
Soutien aux associations Jeunesse et éducation populaire (<i>ligne nouvelle</i>)	100	0
TOTAUX	100	100
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons dénoncer la baisse des crédits consacrés à l'éducation populaire dans ce projet de loi de finances 2022.

Nous regrettons que l'éducation populaire ne soit clairement pas une priorité pour ce Gouvernement. Le soutien national aux associations agréées « Jeunesse et Éducation Populaire »(JEP) est en baisse de 150 000 euros alors qu'il aurait dû augmenter de près de 135 000 euros pour tenir compte de l'inflation. De même pour le soutien aux projets associatifs « Jeunesse Éducation Populaire » dont les crédits sont en baisse de 1,6 millions d'euros.

L'éducation populaire vise à l'accès à l'autonomie, développe la citoyenneté et repose sur un enseignement par les pairs. Mettre en place des outils de l'éducation populaire, c'est considérer que « personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les Hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde » comme l'affirme Paulo Freire. C'est adopter une posture d'accompagnement en partant de là où en sont les gens, et non pas de là où on voudrait qu'ils en arrivent en invitant au questionnement et en prenant appui sur le vécu des personnes.

Comment accepter cette baisse de moyens alloués aux associations de jeunesse et éducation populaire ?

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel de transférer les crédits et autorisations de paiement de l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024 à hauteur de 100 euros en autorisations d'engagement et 100 euros en crédits de paiement, vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulé "Soutien aux associations Jeunesse et éducation populaire".